

Procès verbal du conseil communautaire du 24 mars 2022

À Saint Remy en Bouzemont à 18h

Sous la présidence de Pascale Chevallot

Date de convocation du conseil : le 16 mars 2022



Ordre du jour

18h : Interventions du CLIC et de la MAIA : Problématiques liées au vieillissement

18h30 : Intervention de l'association France Alzheimer Marne (Antenne Vitryate)

Délibérations

Urbanisme : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme d'Isle sur Marne.

Finances : Vote des comptes de gestion et des Comptes Administratifs 2021 :

Comptes annexes : OM – Halte Nautique – ZA la Formerie – Maison médicale.

Compte principal

Comptes annexes assainissement : SPANC et Collectif

Sociale : Subventions aux associations en 2022.

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h 07

Secrétaire de séance : Florence Loiselet

Présents : Laurent BOUQUET – Dominique GOYHENECHÉ – Jean Louis ROYER- Jocelyne VINCENT – Emmanuel LE ROY – Albert CHRUSTOWSKI- Jean-Marc BONNEFOI - Florence LOISELET – Jean-Pierre CALABRESE – Danièle GUILLEMIN – Corine GERARD- Régis BOURGOIN – Marc PHILIPPE – Didier LECLERC – Monique CARON – Rémy FOUGEROUSE- Mario FERNANDEZ – Eric PUJOL – Benoît GERARD – Alain BOUCHÉ – Sylvain VALOTA – Michel De BOUVET – Christine GUILBAUD DELEAU – Jean-Philippe BEAUVOIS – Christian GIRARDOT – Christian GIUGANTI – Jacqueline SCHIBI

Représenté : Gilles GAGNEUX.

Présents : 28 votants : 29

Intervention de la MAIA des pays de Chalons, d'Argonne et du Vitryat et du CLIC de Vitry le François sur les problématiques liées au vieillissement

L'intervenante de la MAIA explique que la MAIA signifie Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie et que cette activité est financée par l'ARS.

L'objectif est d'améliorer l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, avec des troubles cognitifs, afin de favoriser leur maintien à domicile.

Elle présente un exemple de situation complexe et explique la démarche qui a été engagée.

Elle explique aux élus que parfois, les personnes ne veulent pas être aidées malgré plusieurs sollicitations du médecin ou de la famille ou d'associations ou du CLIC ; Elle invite les maires à faire part de signalement de personnes âgées en grande difficulté.

La directrice du CLIC : centre local d'information et de coordination rappelle rapidement le rôle d'un CLIC et de sa mise en œuvre par les départements.

Pour illustrer une partie des actions que le CLIC propose, elle présente un exemple de problèmes rencontrés par une personne âgée et comment intervient le CLIC pour apporter des aides à la personne âgée. Elle alerte également les élus sur la problématique du vieillissement et de la solitude des personnes âgées en grande difficulté.

Elle informe les élus que des réunions initiées par ADEVA, la MAIA et le CLIC seront organisées à destination des élus sur l'accompagnement des personnes âgées à domicile. (problématiques rencontrées - Connaître les différents services du territoire – Echanger sur des situations vécues)

Jeudi 12 mai 2022 de 18h à 20h et le mardi 17 mai 2022 de 10h à 12h.

Elle précise qu'un courrier sera envoyé dans les mairies.

Les intervenantes remercient les élus (e) s pour leur écoute.

Intervention de l'association France Alzheimer, antenne de Vitry le François

Le responsable de l'antenne locale de l'association d'aide aux malades, Sidonio Leça- Gonçalves explique que l'association France Alzheimer est présente sur le vitryat depuis juin 2021 et qu'elle se développe rapidement et également dans les zones plus rurales. Une permanence (halte -relais) est ouverte à Sermaize les Bains aussi bien aux malades qu'aux aidants le 3^{ème} mardi de chaque mois.

Il précise qu'une halte -relais va prochainement être ouverte à Arrigny le 4^{ème} jeudi de chaque mois. Et qu'une réunion d'information est prévue le 25 mars à 19h30 à Arrigny.

Que ces haltes permettent aux aidés et aidants de renforcer ou recréer du lien social, de soulager les aidants, d'organiser des moments de jeu ou de détente dans le but de stimuler les malades.

Il en profite pour expliquer que l'association recherche des bénévoles et des référents sur chaque territoire.

La présidente informe les élus que des bénévoles de l'association Le Pass'âge se sont engagés dans cette action et que deux d'entre eux seront bénévoles relais.

Madame Laetitia Guyot apporte des explications complémentaires et précise qu'une association de soutien à l'antenne du vitryat a été créée récemment dans le but de récolter des fonds qui serviront à acquérir du matériel (jeux, livres, activités manuelles) et à organiser des sorties car toutes les actions proposées sont gratuites.

Monsieur Leça Gonçalves fait part du projet d'un séjour près du Lac du Der avec malades et aidants et précise que les fonds récoltés seront dédiés à des actions envers des malades et aidants du territoire vitryat.

Des élus demandent qu'un courrier de demande de subvention de cette nouvelle association leur soit envoyé afin de pouvoir prévoir une subvention dans le futur budget communal.

Après l'exposé des différents intervenants, la présidente propose de passer à l'ordre du jour.

Approbation du Procès Verbal du Conseil communautaire du 17 février 2022 à l'unanimité

Délibérations

1) Approbation de la modification du Plan Local D'urbanisme d'Isle sur Marne.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants ;

Vu la délibération en date du 19 janvier 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Isle-sur-Marne ;

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2021 de la Présidente de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale, prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du samedi 22 janvier 2022 au lundi 21 février 2022 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Isle-sur-Marne en date du 18 mars 2022 donnant un avis favorable à l'approbation de la modification de son PLU ;

La présidente rappelle que l'objet de la modification du PLU d'Isle sur Marne demandée par la commune, est de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des terrains ayant fait l'objet d'une exploitation de carrière pour l'extraction de grève. Ces terrains sont actuellement classés en secteur Nc qui permet, dans le PLU, l'exploitation des carrières et les équipements liés à leur réaménagement.

La modification du PLU permettra d'installer cet équipement d'intérêt général qui participe à l'accroissement de la production d'électricité par le biais d'énergies renouvelables. La modification a aussi pour but de pérenniser la vocation des terrains après leur remise en état.

Afin de permettre cette implantation, le document graphique devait être modifié pour créer un secteur spécifique Npv. La zone naturelle du règlement littéral est modifiée afin de prendre en compte ce nouveau secteur.

Elle indique que la procédure de modification étant terminée, il convient d'en délibérer.

Considérant que les avis qui ont été joints au dossier et le rapport du commissaire ont bien été pris en compte sachant qu'il n'y a pas eu d'observation du public;

Considérant que le projet de la modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 153-43 du Code de l'urbanisme;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isle-sur-Marne, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois en mairie d'Isle-sur-Marne et au siège de la Communauté de Communes. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

2) Finances : Vote des différents comptes de gestion et comptes administratifs par madame Florence Loiselet et affectation des résultats

La présidente précise, en préambule, que tous les comptes administratifs ont été étudiés par la commission finances.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
 Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
 Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur
 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des Membres présents** ; Décide :
 * De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Tableau donnant le résumé du compte administratif

* de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 * d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Maison médicale

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultat 2021	16 395,42	36 006,08	19 610,66
de	Solde 2020			
fonctionnement				
Section	Résultat 2021	13 043,48	10 423,83	- 2 619,65
D'	Solde 2020	-10 288,00		-10 288,00
Investissement				-12 907,65
Résultat cumulé				6 703,01

Affectation des résultats : La section de fonctionnement présentant un excédent de 19 610,66 € mais la section d'investissement étant en déficit de 12 907,65 €, il convient de réserver 12 907,65 € de l'excédent de fonctionnement pour combler ce déficit. Il reste donc 6 703,01 €

- Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : 12 907,65 €
- Report en section de fonctionnement(ligne 002 en recettes) : 6 703,01 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : - 12 907,65 €

ZA La Formerie

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultat 2021	65 631,99	81 661,52	16 029,53
de	Solde 2020		0	0
fonctionnement				
Section	Résultat 2021	46 610,71	79 622,96	33 012,25
D'	Solde 2020	43 786,07		-43 786,07
Investissement				-10 773,82
Résultat cumulé		85 117,17	57 512,97	5 255,71

Affectation des résultats :

Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : 10 773,82 €

Report en section de fonctionnement(ligne 002 en recettes) : 5 255,71 €

Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : - 10 773,82 €

La Halte Nautique

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultat 2021	3 283,69€	3 530,16 €	246,47€
de	Solde 2020	-762,66 €	0	-762,66€
fonctionnement				- 516,19 €
Section	Résultat 2021	1 255, 00€	1 680,92 €	+ 425,92 €
D'	Solde 2020	0	3 319,36 €	+ 3 319,36
Investissement				+ 3 745 ,28€
Résultat cumulé				+ 3 229,09€

Affectation des résultats

Report en section de fonctionnement (ligne 001 en dépenses) : - 516,19 €

Report en section d'investissement (ligne 002 en recettes) : 3 745,28 €

Ordures ménagères

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultat 2021	494 314,17	490 286,24	-4 027,93
de	Solde 2020		50 829,03	50 829,03
fonctionnement				
Résultat cumulé				46 801,10

Affectation de résultat

Excédent de fonctionnement reporté (ligne R 002) : 46 801,10 €

Assainissement collectif

COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultat 2021	427 349,49 €	484 408,79 €	57 059,30 €
de	Solde 2020		238 998,75 €	238 998,75 €
fonctionnement				296 058,05€
Section	Résultat 2021	218 889,75 €	237 988,34€	19 098,59 €
D'	Solde 2020		148 308,71 €	148 308,71€
investissement				167 407,30 €
Restes à réaliser	Investissement	77 386 €	30 295 €	-47 091 €
Résultat cumulé				416 374,35 €

Affectation des résultats

Report en section de fonctionnement(ligne 002 en recettes) : 296 058,05 €

Report en section d'investissement (ligne 002 en recettes) : 167 407,30 €

La présidente informe les élus que les CA des comptes administratifs du budget général et du SPANC présentés ce soir ne peuvent pas être votés car les comptes de gestion n'ont pas été encore validés par la trésorerie.

3) Subventions 2022 aux associations.

Monique Caron, vice présidente en charge des services à la population, donne le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 15 mars.

- Bilan de la prestation du Comité National d'action sociale (CNAS) :

Montant de cotisation versée par la communauté de communes en 2022 : 9 519 €

122 prestations ont été versées par le CNAS à 62 % du personnel pour un montant de 7 257 € auquel s'ajoute des avantages avec d'autres organismes ;

- Projet culturel (médiathèques de Saint Remy et Orconte) qui donnera la feuille de route pour les années à venir : modernisation du fonctionnement – accès au numérique – aménagement des espaces etc,est en cours de réalisation ; Ce document qui sera transmis à la BDM et à la DRAC permettra de percevoir des subventions. Florian Thiery, le bibliothécaire qui a pris son poste le 1^{er} juillet 2021 et elle-même se rendront en mai à une formation sur la construction d'un projet culturel.
- Florian Thiéry propose des activités aux scolaires quelques heures par trimestre. Il a organisé déjà deux animations pour tous publics : en janvier dernier avec pour thème le dessin , en mars (jeux de société) et une pièce de théâtre humoristique est prévue en octobre.

De ce fait, la médiathèque de Saint Remy a vu son classement BDM progresser d'un rang .

Monique Caron informe les élus que la commission a étudié les différentes demandes de subvention des associations qui seront validées lors du vote du budget puis les présente aux membres du conseil pour avis.

Monsieur Calabrèse propose de soutenir l'association Der'Range qui mène des actions de nettoyage de la nature. Proposition acceptée.

La présidente, avec d'autres élus proposent de soutenir les habitants d'Ukraine en versant une subvention à un organisme comme la Croix Rouge ou autre. Proposition de 1000 € par les élus.

Questions diverses

La présidente informe les élus que :

- Trecy NOIROT d'ADEVA souhaiterait savoir s'il existe sur notre territoire des projets sur la thématique de l'économie circulaire émanant d'associations, d'entreprises ou de communes.
- Dans le cadre du projet de gouvernance d'un syndicat de rivières regroupant plusieurs petits syndicats de rivières mené par la communauté de communes la COPARY, il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant pour la commission d'appel d'offres : Christian Girardot et Jean- Philippe Beauvois se portent volontaires.
- Une menace de fermeture de deux classes pèse sur le collège Pierre Gilles de Gennes à Frignicourt ; Elle demande aux élus de lui faire part des projets d'emménagement de familles dans les communes.

Laurent Bouquet demande si dans le budget communal, il doit prévoir une ligne de dépense pour le financement du FTTH ; il précise qu'il pose la question suite au courrier reçu du maire de Vitry le François sur la réponse du Préfet concernant le montage financier pour les travaux du centre de secours de Vitry le François. Et qu'une des raisons de la participation des communes au financement

du FTTH à hauteur de 50 % était le fait que la CC devait supporter une partie du coût de la rénovation de ce centre.

La présidente lui répond que la réponse du Préfet ne permet pas d'être sûr qu'il n'y aura pas de participation de la CC, que la CC devra emprunter pour le financement du FTTH et que les communes devaient continuer d'apporter leur contribution au financement du FTTH.

La présidente présente la manifestation Moov'Ô Der, préparée par l'Office de Tourisme qui aura lieu les 20-21 et 22 mai. Jean - Pierre Calabrèse apporte des précisions sur les activités qui seront proposées ainsi que sur les concerts et le feu d'artifice.

La présidente informe les élus que le prochain conseil (vote des budgets) aura lieu le 14 avril.

Les questions étant épuisées, la séance est close à 20h50.

La présidente

Pascale Chevallot

La secrétaire

Florence Loiselet